



COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET PRINCIPAL VILLE 2016

NOTE DE PRESENTATION

La Loi du 17 août 2015 prévoit à l'article 98 codifié, article L.2313-1 du Cgct, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'examen du compte administratif (CA) vise à constater le niveau d'exécution du budget voté par le Conseil municipal en début d'année, d'arrêter les résultats de l'exercice et examiner l'évolution de la structure budgétaire de notre collectivité.

Il est présenté en deux sections :

La **Section de Fonctionnement** regroupe :

- **En recettes** : toutes celles que la collectivité perçoit issues des impôts et taxes, notamment le produit de trois grands impôts directs locaux (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti), des dotations de l'État dont la dotation globale de fonctionnement (DGF), des compensations de l'intercommunalité (CASA), des recettes sur les prestations de services.
- **En dépenses** : toutes celles nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements).

La **Section d'Investissement** regroupe :

- **En recettes** : Les dotations et subventions de l'État et des collectivités locales, les emprunts, le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement,...
- **En dépenses** : le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (études, travaux en cours, acquisitions de terrains,...).

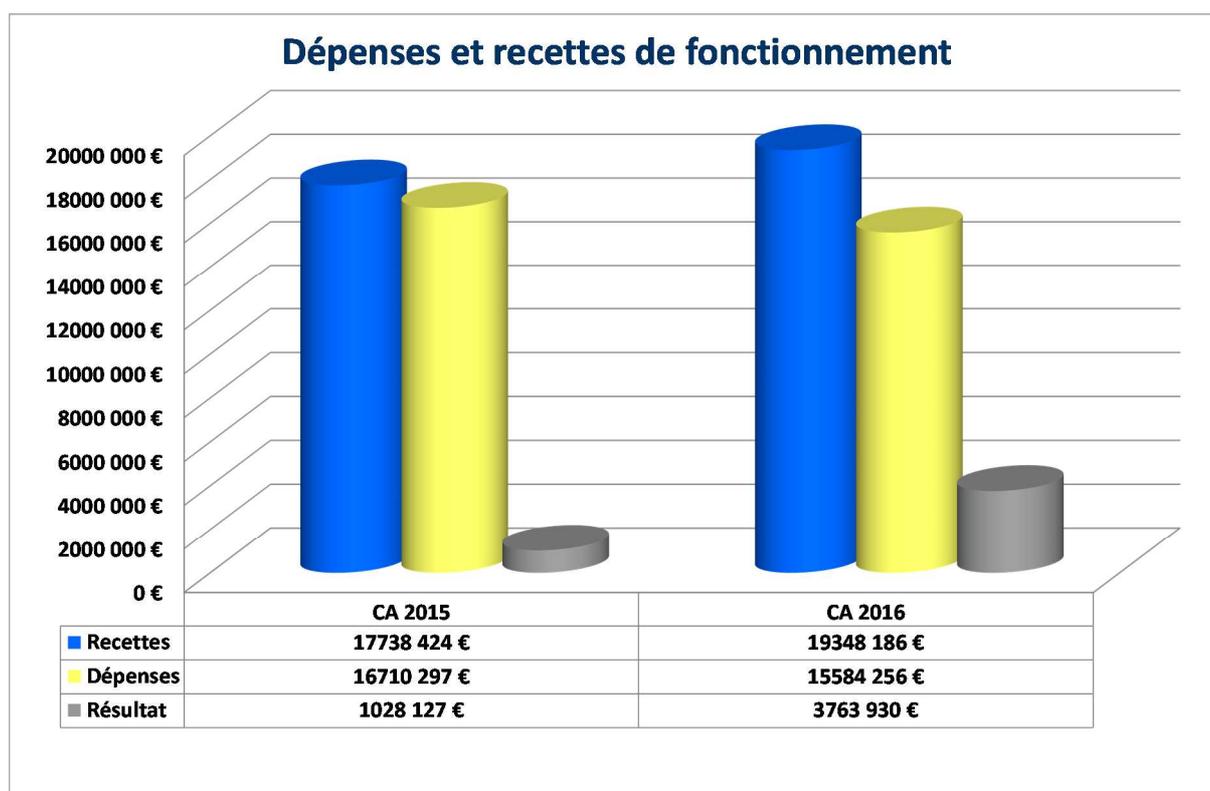
Le tableau des résultats 2016 est présenté ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
2016						
Fonctionnement			Investissement		Ensemble	
Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total opérations exercice	15 584 256,23 €	19 348 186,49 €	7 978 338,92 €	3 804 463,53 €	23 562 595,15 €	23 562 650,02 €
Résultat 2016 (CA/CG)		3 763 930,26 €	4 173 875,39 €		409 945,13 €	
Résultat 2015 reporté		3 927 832,49 €		246 030,75 €		4 173 863,24 €
Résultat cumulé 2016		7 691 762,75 €	3 927 844,64 €			3 763 918,11 €

Les paragraphes suivants détaillent les écritures budgétaires pour l'année 2016 et la comparaison entre les deux derniers exercices : 2015 et 2016.

I- Section de Fonctionnement

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement 2015-2016 :



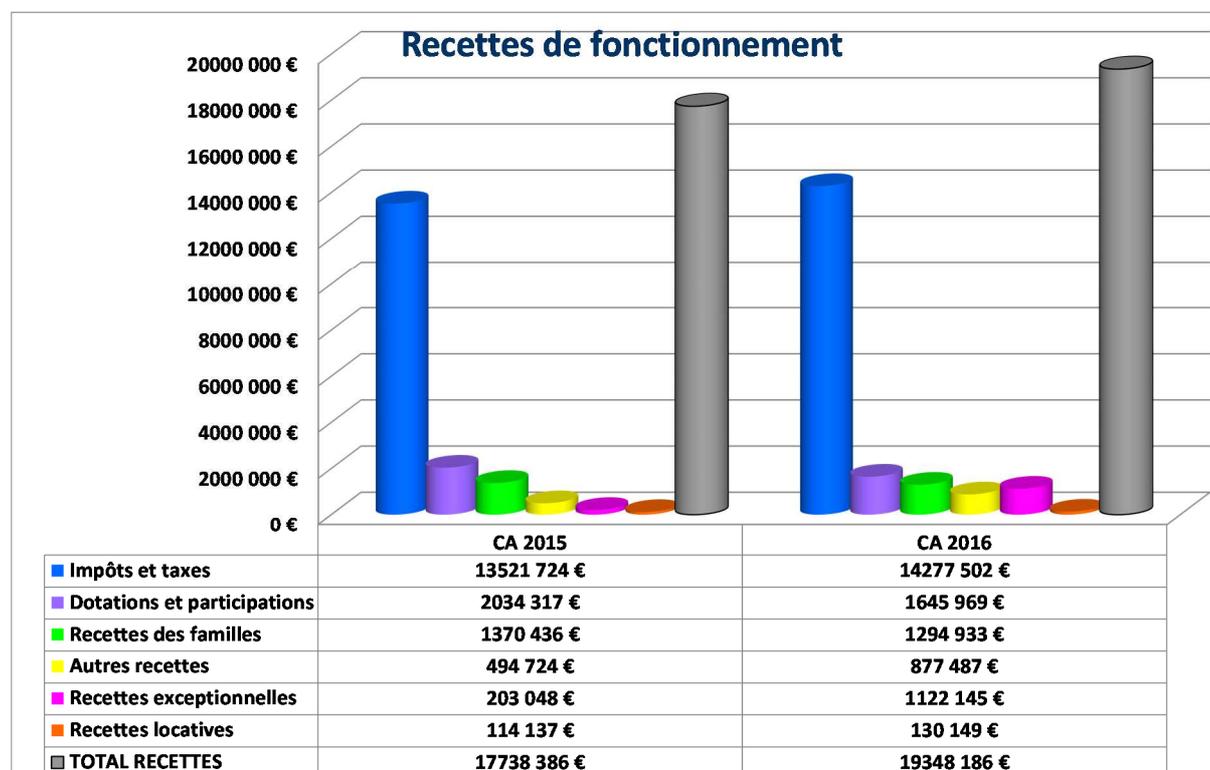
Le résultat de fonctionnement de l'année 2016 est en hausse par rapport aux années précédentes suite à la hausse des recettes (+ 1 609 763 €) et à la baisse des dépenses (- 1 126 040 €).

Après une année 2015 difficile, le résultat de l'année 2016 est en forte hausse conformément aux prévisions du BP 2016. La hausse des recettes est liée principalement aux **événements** suivants :

- Le versement par l'assurance de l'indemnité suite à la catastrophe naturelle du 3 octobre 2015 pour 800 000 €.
- Les bases de la taxe foncière ont progressé sensiblement en 2016 suite à la convention entre la commune, l'Etat et la CASA sur le rattrapage des bases des entreprises de Sophia (une délibération est passée en Conseil Municipal le 14 janvier 2016).
- Il est rappelé que plusieurs événements exceptionnels avaient fortement touché le résultat 2015 (pour un montant de 1 441 794 €) : la résiliation de la Délégation de Services Publics avec Vinci (875 575 €), la catastrophe naturelle du 3 octobre 2015 (257 192 €), l'annulation de titres de taxe de séjour (2006 à 2010) suite au contentieux avec NEMEA (207 373 €), la rectification d'écriture à la demande du Trésorier, concernant le syndicat Sillage (101 654 €).

I- Recettes de fonctionnement

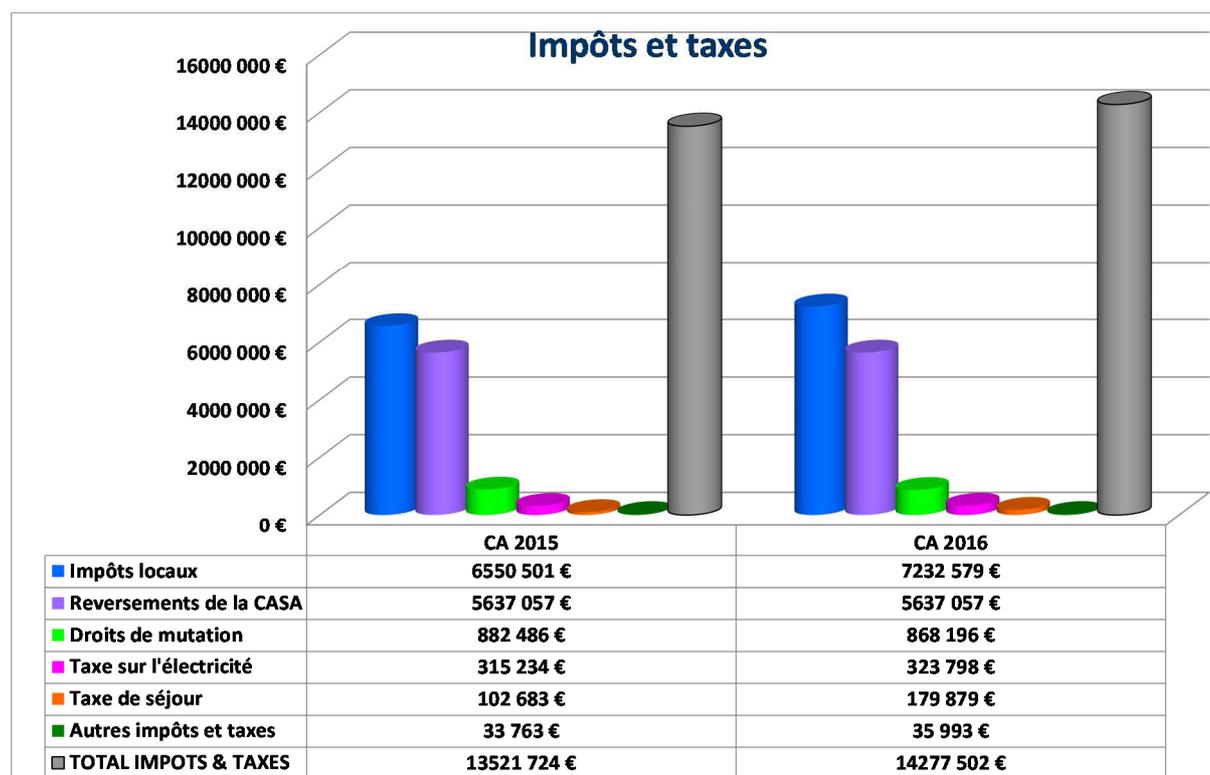
Les recettes (réelles et d'ordre) de fonctionnement 2016 se sont élevées à 19 348 186 €, dont 18 935 335 € de recettes réelles (+ 8 % par rapport à celles réalisées en 2015). **Leur taux d'exécution par rapport aux prévisions du Budget 2016 est de 102 %.**



Les impôts et taxes constituent la majorité des recettes de fonctionnement (76% du total des recettes). Ces recettes seront détaillées ci-après.

- **Les dotations et participations** incluent principalement les recettes de la Caisse d'Allocation Familiale et du Département pour les crèches et centres de loisirs, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat pour 256 865 €. La baisse entre 2015 et 2016 s'explique principalement par la baisse de la DGF (- 343 513 €).
- **Les recettes des familles** concernent les paiements de la cantine, les activités prévues pendant les Temps d'Activité Périscolaire (TAP), accueil du soir, centres de loisirs et séjours, crèches, activités culturelles proposées par l'Espace des Arts et de la Culture. Ces recettes sont globalement stables d'une année sur l'autre.
- **Les autres recettes** permettent la réaffectation de la masse salariale sur les budgets annexes (assainissement, eau, tourisme et pompes funèbres).
- **Les recettes exceptionnelles** correspondent principalement au versement de l'indemnité d'assurance au titre de la catastrophe naturelle du 3 octobre 2015 pour 800 000 €. Ces recettes sont variables d'une année sur l'autre de par leur nature exceptionnelle.
- **Les recettes locatives** correspondent aux locations de terrain et bâtiments communaux.

Les impôts et taxes sont les suivants :



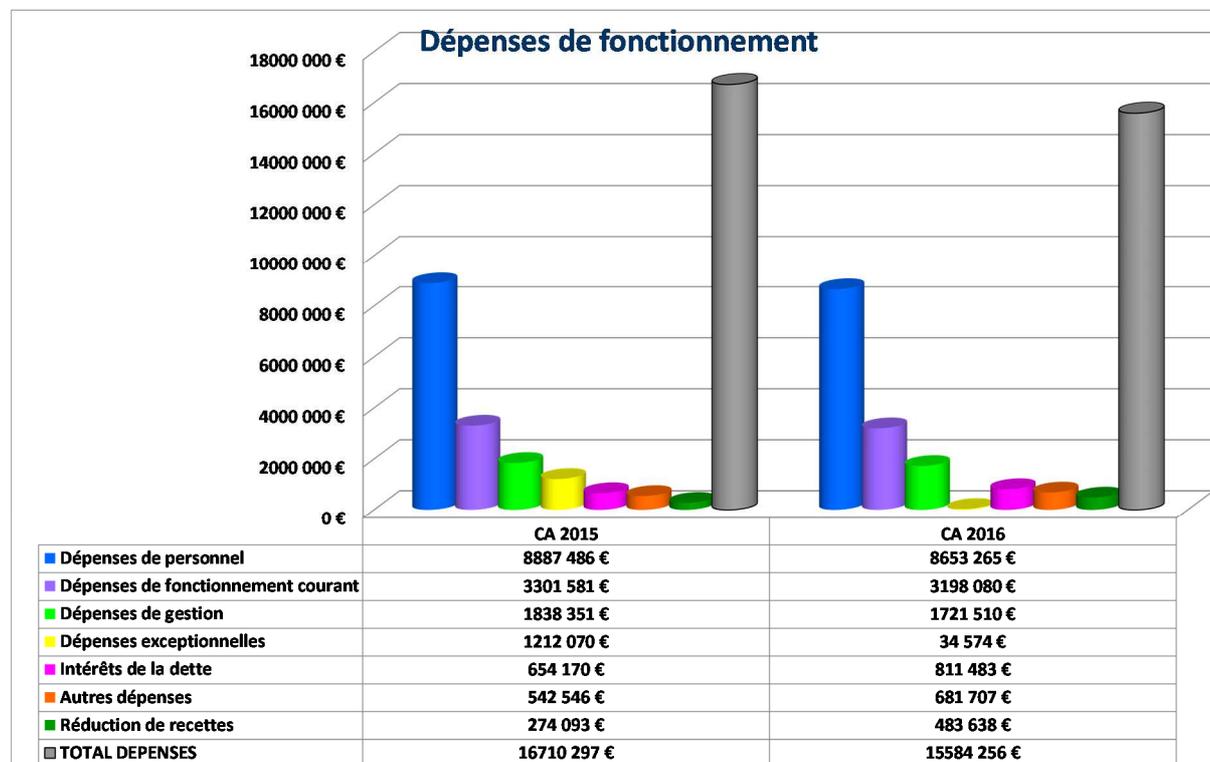
- **Les impôts locaux** incluent la Taxe d'Habitation, la Taxe sur le Foncier Bâti, la Taxe sur le Foncier Non Bâti. Les taux 2016 sont les suivants :

Taxe	Taux
Taxe d'Habitation (TH)	15,2%
Taxe Foncière (TF)	14,0%
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	12,6%

- **Les reversements de la CASA.** Depuis 2002, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) reverse à la commune le produit de l'ancienne Taxe Professionnelle* prélevé sur les entreprises situées sur son territoire (* aujourd'hui la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises - CVAE et la Cotisation Foncières des Entreprises - CFE) et la Dotation de Solidarité Communautaire.
- **Les droits de mutation** sont des taxes perçues au titre des mutations à titre onéreux (opérations immobilières)
- **La Taxe sur l'électricité :** Les Taxes Locales sur la Consommation Finale d'Electricité (TLCFE) correspondent aux reversements des différents opérateurs électriques.
- **La Taxe de séjour** est collectée par les hébergeurs biotois (hôtels, chambres d'hôtes, camping,...) et reversée à la commune. Un rattrapage a été effectué sur 2016 (le dernier trimestre 2015 n'avait pas été perçu sur l'année 2015).

2- Dépenses de Fonctionnement

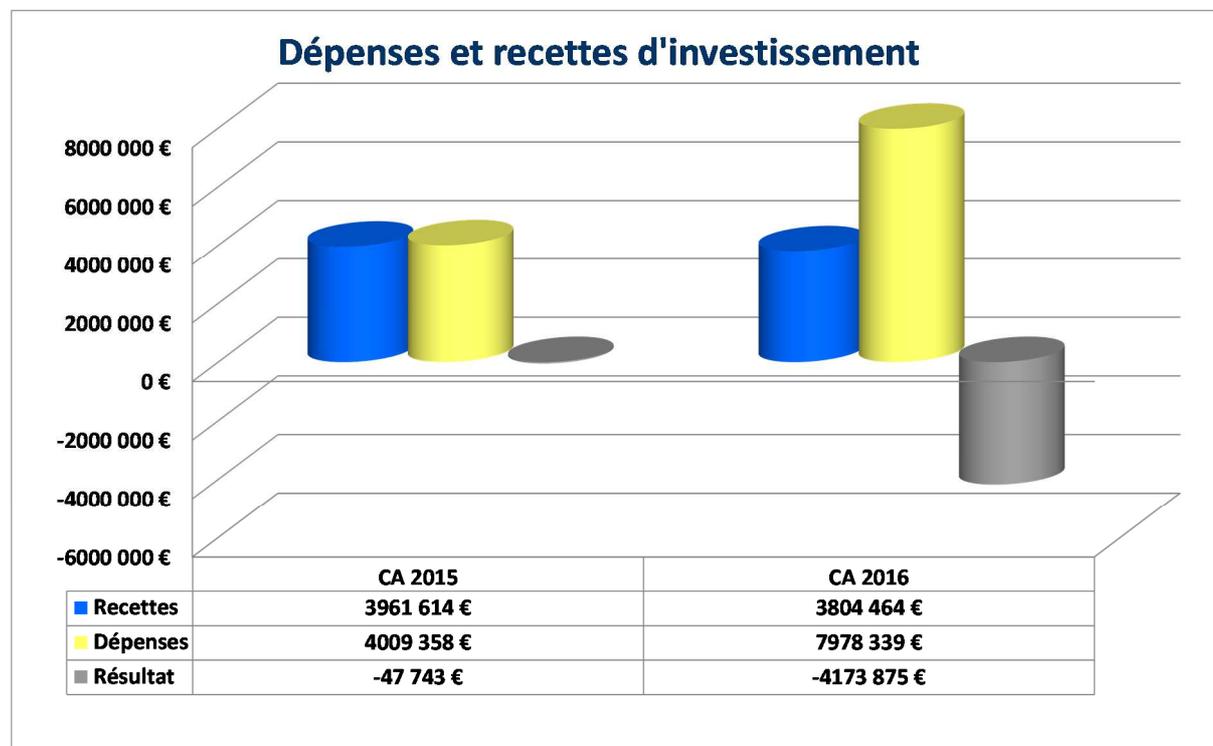
Les dépenses (réelles et d'ordre) de fonctionnement se sont élevées à 15 584 256 € dont 14 902 549 € de dépenses réelles (- 8 % par rapport à celles réalisées en 2015). **Leur taux d'exécution par rapport aux prévisions du Budget 2016 est de 98 %.**



- **Les dépenses de personnel** constituent 56 % des dépenses totales de fonctionnement en 2016 (la commune comptait 226 agents fin 2016 auxquels s'ajoutent les personnes en contrats saisonniers, en contrats pour remplacement ou en contrats aidés). La baisse de la masse salariale, en 2016 par rapport à 2015 fait suite à une négociation avec la CASA : la commune n'avait plus à prendre en charge certains frais de personnel de la médiathèque communautaire (délibération du conseil municipal du 3 mars 2016).
- **Les dépenses de fonctionnement courant** concernent principalement l'entretien des bâtiments, électricité / gaz / eau des bâtiments communaux, alimentation cantines, entretien des espaces verts, ...)
- **Les dépenses de gestion** incluent principalement :
 - la contribution au SDIS (pompiers),
 - les subventions versées aux associations,
 - les contributions versées aux syndicats intercommunaux (Sictiam : informatique, Siaqueba : Brague, SDEG : éclairage public,...),
 - la subvention versée au CCAS de la commune,
 - les dérogations scolaires payées aux communes voisines.
- **Les dépenses exceptionnelles** (voir page 3)
- **Les intérêts de la dette** : ils ont progressé « artificiellement » en 2016 de 157 313 € sous l'effet de la régularisation passée en conseil municipal à hauteur de 178 932 €. Les dépenses retraitées de cet événement sont en baisse de 12 655 €. Par ailleurs, une pénalité de résiliation de 25 313 € a été versée en 2016 dans le cadre de la renégociation d'un emprunt. Cette renégociation va générer une économie de 270 000 € sur la durée du contrat.
- **Les réductions de recettes** sont des prélèvements sur les recettes à double titre :
 - La pénalité SRU : liée aux déficits cumulés de logements sociaux sur la commune (11,54 % en 2015 sur la commune pour les objectifs légaux de 25 %).
 - FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : il s'agit d'un prélèvement sur les collectivités disposant de ressources les plus dynamiques afin de le reverser aux communes les moins favorisées.
- **Les autres dépenses** correspondent principalement à la dotation aux amortissements qui traduit une dépréciation de certains biens. La dotation aux amortissements constitue une charge non décaissée qui se retrouve également présentée en recettes d'investissement.

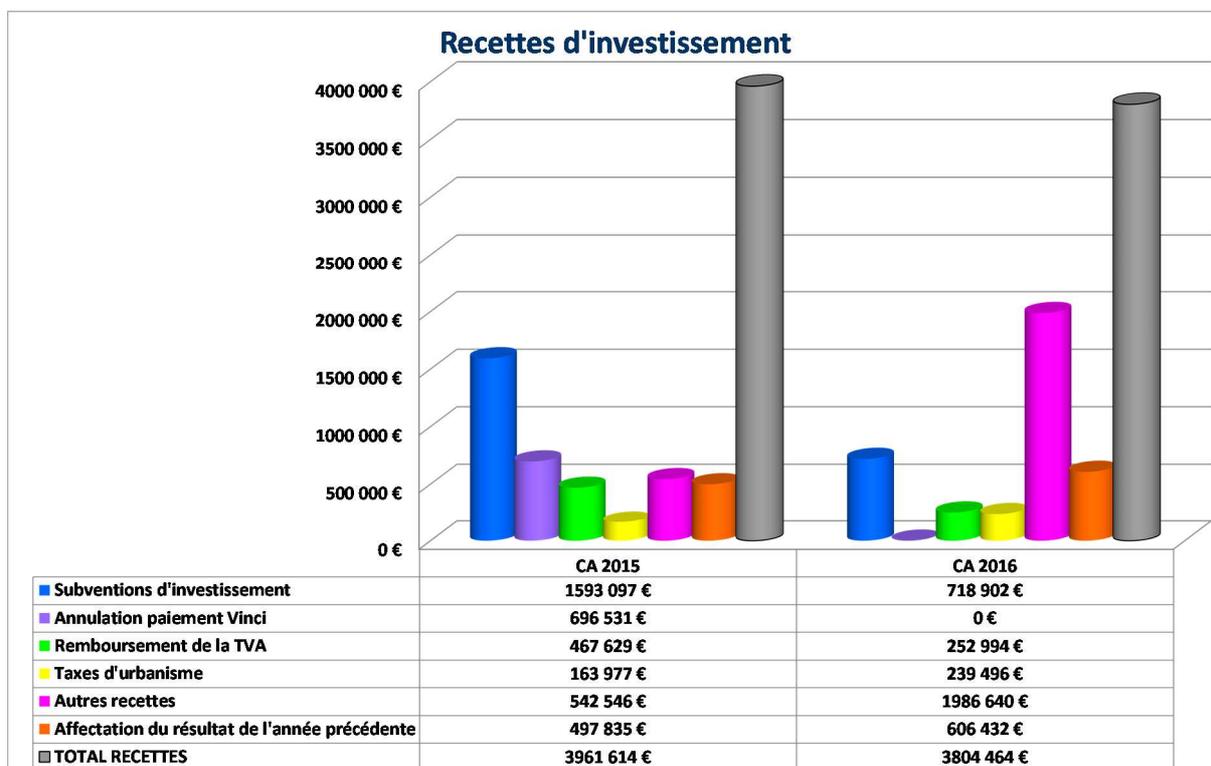
II - Section d'Investissement

Contrairement à la Section de Fonctionnement, la Section d'Investissement est essentiellement composée de dépenses non récurrentes en lien avec les projets d'investissements.



I- Recettes d'Investissement

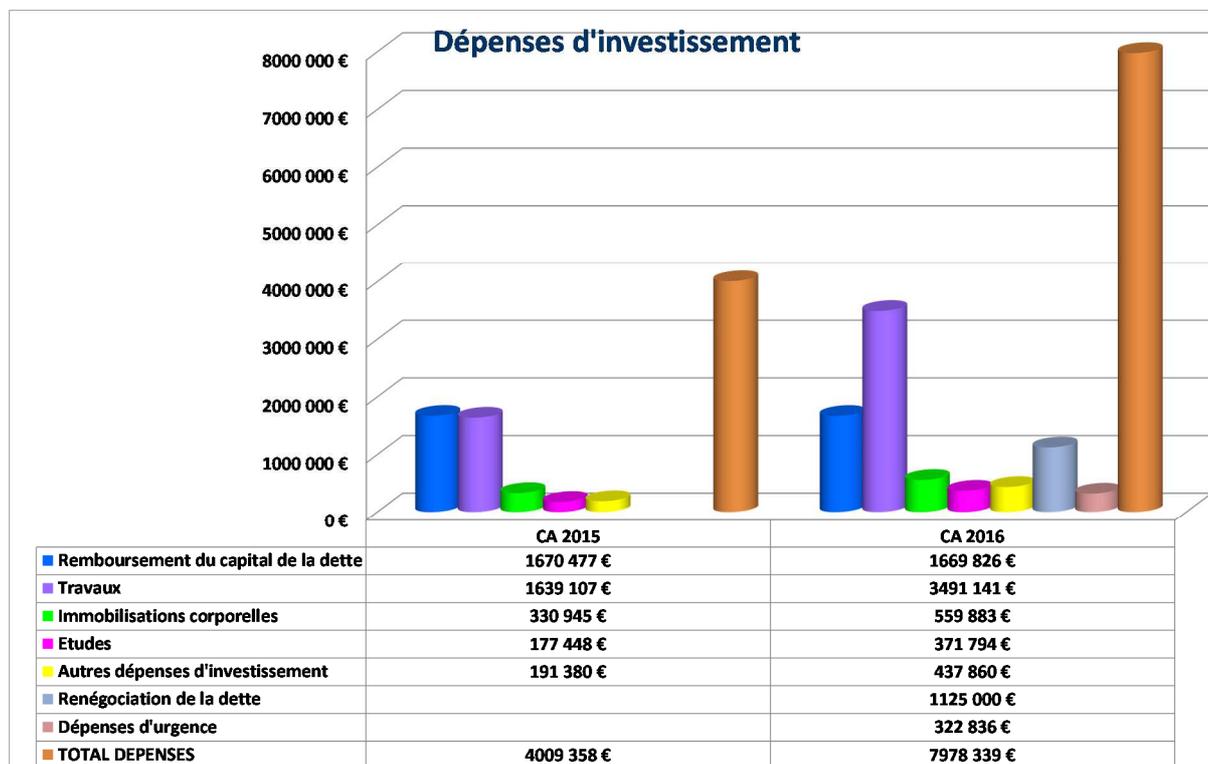
Les recettes (réelles et d'ordre) d'investissement 2016 se sont élevées à 3 804 464 €, dont 3 122 757 € de recettes réelles (- 9 % par rapport à celles réalisées en 2015). **Leur taux d'exécution par rapport aux prévisions du Budget 2016 est de 81 %.**



- **Les subventions d'investissement** sont versées par l'Etat, le Département, la Région, la CASA sur les projets d'investissement.
- **Annulation du paiement à Vinci** : la commune avait versé une subvention d'investissement à Vinci. Suite à la résiliation de la Délégation de Service Public, celle-ci a été annulée.
- **Remboursement de la TVA** : La commune obtient le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement payées l'année précédente (il est donc présenté en 2016 le remboursement de la TVA payée en 2015).
- **Les taxes d'urbanisme** correspondent à la Taxe d'Aménagement (taxe qui est due à l'occasion d'opérations de constructions immobilières).
- **Les autres recettes** correspondent à la renégociation de l'emprunt (à hauteur de 1 304 932 €) et la dotation aux amortissements (cf. dépenses de fonctionnement).

2- Dépenses d'Investissement

Les dépenses (réelles et d'ordre) d'investissement se sont élevées à 7 978 339 € dont 7 565 487 € de dépenses réelles (+ 96 % par rapport à celles réalisées en 2015). **Leur taux d'exécution par rapport aux prévisions du Budget 2016 est de 67 % (hors remboursement du capital de la dette, le taux d'exécution est de 50%).**



- **Remboursement du capital de la dette** : Le remboursement est globalement stable d'une année sur l'autre.
- **Travaux, Immobilisations corporelles, Etudes, dépenses d'urgence** : les principaux projets réalisés en 2016 figurent au CA 2016 pour les montants suivants :

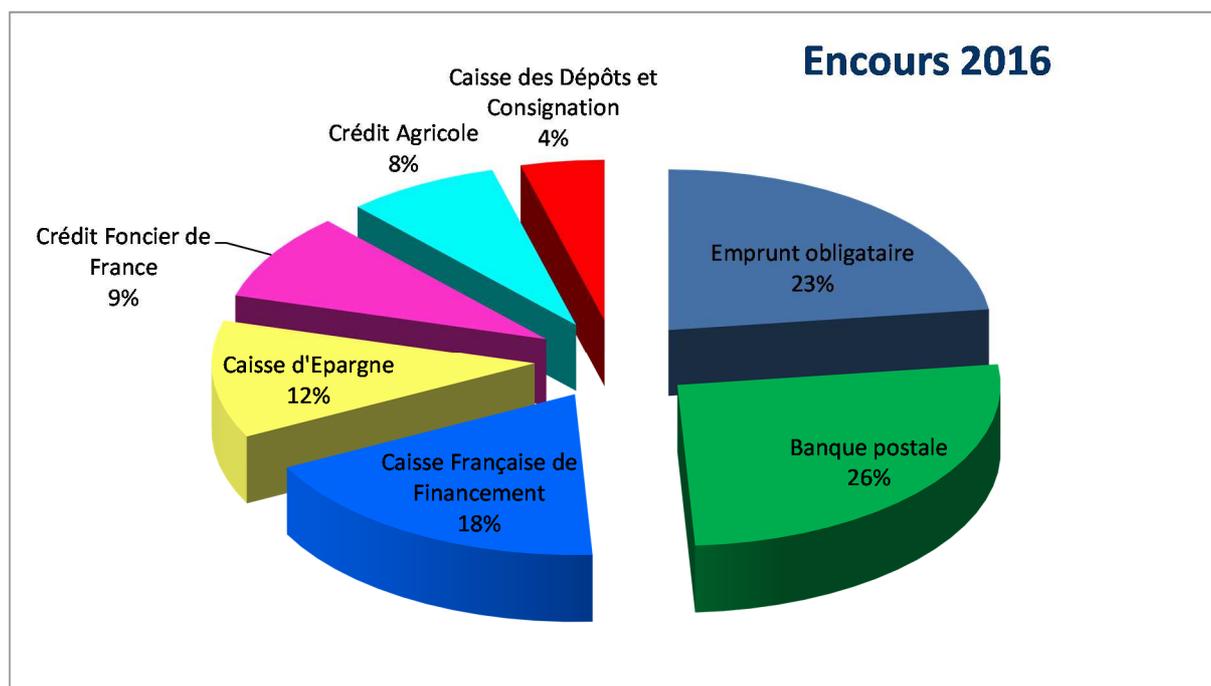
Projet	CA 2016
Catastrophe naturelle 3 octobre 2015	1 977 909 €
Travaux récurrents	651 112 €
Catastrophe naturelle novembre 2011	413 612 €
Travaux d'urgence (suite périls)	322 836 €
Travaux de voirie	281 235 €
Travaux liés au PCS	242 608 €
Acquisition bus communal et véhicules	219 368 €
Bâtiment Office du Tourisme & salle du conseil	150 805 €
ADAP	129 354 €
Travaux sur réseaux Eaux Pluviales	73 975 €

III - L'endettement de la commune

Le montant de l'encours de la dette (stock de dette en tenant compte de l'amortissement de l'emprunt obligataire) s'élève à 12 817 563 € au 31 décembre 2016.

La structure de la dette est sécurisée : essentiellement composée à taux fixe ou taux variable simple.

Les emprunts ont été réalisés auprès de plusieurs banques :



En conclusion, les résultats de clôture 2016 sont les suivants :

Solde 2016 d'exécution de la section d'investissement :	- 4 173 875 €
Résultat d'investissement reporté 2015 :	+ 246 031 €
Solde cumulé de la section d'investissement :	- 3 927 845 €

Résultat de fonctionnement 2016 :	+ 3 763 930 €
Résultat de fonctionnement reporté 2015 :	+ 3 927 832 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	+ 7 691 763 €